



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b> : Conseillère/Conseiller Pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription AVIGNON 1	
<b>Rattachement administratif</b> : Circonscription d'AVIGNON 1	<b>Texte de référence</b> : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
<b>Quotité</b> : temps complet  Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	<b>Indemnités / remboursement de frais</b> :  27 points de NBI Remboursement des frais de déplacement. Indemnité Conseiller Pédagogique : 1843 Indemnité REP+ : 1885
<b>Procédure de recrutement</b> : Etude des dossiers et entretien pour les candidatures qui auront été sélectionnées	<b>Conditions</b> : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

**Compétences attendues :**

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Être capable d'accompagner et gérer, sous l'autorité de l'IEN, en circonscription, les dossiers en lien avec la politique nationale et ses déclinaisons académiques et départementales (Plan Maths, Plan Français, Phare, Education prioritaire, Maternelle, Arts et Culture, EPS...)
- Savoir représenter l'institution et l'IEN dans les différentes instances et auprès des divers partenaires
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

**Connaissances :**

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

**Contexte d'exercice :**

La circonscription d'Avignon 1 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 33 écoles publiques dont 3 en REP+ et 6 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, d'Althen-des-Paluds et de Vedène, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5296 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2023 et 1048 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

**Modalités de candidature :**

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription pour avis

- à : [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr) et [ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr)